



**Chambre de commerce
du Montréal métropolitain**
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Le 11 février 2004

Monsieur Alain Paquet
Président de la Commission des finances publiques
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur,

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain, au nom de ses quelque 7 000 membres, est heureuse de profiter de l'occasion qui lui est offerte pour faire connaître ses commentaires sur le *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque*, présidé par M. Pierre Brunet.

Par cet avis, la Chambre souhaite ajouter certaines observations complémentaires au mémoire soumis par la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) – dont la Chambre est membre – et partager avec la Commission certaines recommandations que lui inspire sa perspective montréalaise sur les enjeux soulevés dans le Rapport.

Un regard pertinent sur le capital de risque au Québec

La Chambre se réjouit, globalement, de l'esprit du Rapport et des grandes orientations qu'il met de l'avant. Le groupe de travail a en effet posé un regard pertinent sur la situation et les enjeux du capital de risque au Québec, en plus de proposer des avenues de solution tenant compte des moyens financiers à la disposition du gouvernement du Québec et des réalités du marché.

Nous estimons, dans un premier temps, que le groupe de travail a vu juste en définissant le rôle de l'État québécois dans le capital de risque comme devant être plus ciblé, complémentaire à celui du secteur privé et limité essentiellement aux secteurs où ce dernier n'est pas en mesure de répondre aux besoins. L'approche par leviers préconisée dans le Rapport – en vertu de laquelle l'injection de fonds publics a, entre autres, comme objectif de favoriser une participation accrue du financement privé – nous paraît également bien inspirée, moins coûteuse pour l'État et moins susceptible de créer des chevauchements.

En deuxième lieu, la Chambre se réjouit de ce que le groupe de travail souhaite ramener la recherche de rendement au cœur des activités de capital de risque. Il nous paraît en effet que la création d'emplois, aussi souhaitable soit-elle, ne peut constituer le seul critère quant à la pertinence d'un investissement de capital de risque. À cet égard, l'obtention d'un bon

rendement sur l'investissement constitue probablement le meilleur gage de création et du maintien d'emplois durables.

Troisièmement, il va de soi que la Chambre salue la volonté exprimée dans le Rapport d'impliquer davantage le secteur privé et les regroupements d'affaires dans la gestion du capital de risque. Nous sommes d'avis que les investissements de ce type pourraient certainement en être dynamisés.

Enfin, la Chambre salue la recommandation du rapport de former un comité *ad hoc* sur les incitatifs fiscaux et les assouplissements réglementaires. Déjà, dans le cadre des activités de son comité sur la fiscalité, les finances publiques et le cadre législatif, la Chambre a déjà pu constater l'à-propos d'étudier de façon approfondie ces mesures fiscales – et leurs impacts réels et mesurables – avant d'envisager leur mise en place. Aussi, sur ce dernier point, la Chambre tient à faire part au gouvernement de son désir de contribuer aux travaux du comité *ad hoc*.

Perspective montréalaise sur certaines recommandations

Comme le savent pertinemment les membres de la Commission parlementaire, le capital de risque représente, pour des raisons évidentes, un enjeu d'importance particulière pour la communauté des affaires de la grande région de Montréal. C'est pourquoi la Chambre souhaite exprimer, dans le cadre de ce mémoire – et en complément au mémoire de la FCCQ –, un certain nombre de points de vue relatifs à certaines recommandations du Rapport.

La Chambre estime, en premier lieu, qu'il est important de combler les carences observées en matière de financement d'entreprises en situation d'amorçage et de démarrage dans les secteurs des sciences de la santé et des technologies de l'information. Cette situation touche directement la région métropolitaine puisque c'est là que l'on retrouve, au Québec, la plus grande concentration de ce type d'entreprises. En outre, il s'agit là de secteurs dans lesquels Montréal figure parmi les leaders en Amérique du Nord. Il ne serait pas souhaitable que le maintien de la capacité concurrentielle de Montréal dans ces secteurs soit amoindri par les carences observées par le groupe de travail.

Comme nous l'avons souligné plus haut dans cet avis, la Chambre voit d'un très bon œil la perspective d'utiliser des fonds gouvernementaux pour mobiliser le capital de risque. Toutefois, elle éprouve quelques préoccupations quant à la dissolution proposée des centres Innovatech.

La présence d'Innovatech du Grand Montréal a permis, depuis sa création, l'émergence d'une perspective et d'une sensibilité montréalaises au cœur du fonctionnement de cet organisme. Nous croyons qu'il serait regrettable que cela se perde. D'autant plus que, pour reprendre les termes du Rapport, « les sociétés Innovatech se sont dotées d'une expertise scientifique et technique reconnue par le milieu de l'industrie du capital de risque au Québec ». La Chambre insiste donc pour que la disparition éventuelle des centres Innovatech soit précédée d'une période de transition qui permette de conserver cette expertise dans l'environnement

du capital de risque montréalais. À cet égard, la Chambre considère que l'implication des équipes en place au sein des Innovatech au cours de cette période de transition est particulièrement de mise.

Une autre question au cœur des préoccupations de la Chambre – et qui est abondamment soulevée dans le Rapport – concerne la nécessité de dynamiser l'offre de capital dans les régions. Voilà une problématique à laquelle Montréal n'échappe certainement pas et qui a été particulièrement mise en relief au cours des derniers mois. La montée fulgurante du dollar canadien, au cours de l'année 2003, a en effet mis en évidence l'un des défis marquants auquel fait face l'économie montréalaise, à savoir sa faible productivité. La région métropolitaine a, dans ce contexte, particulièrement besoin de capitaux, non seulement à l'intention des entreprises en démarrage dans certains secteurs, mais aussi pour permettre à celles qui existent déjà de financer l'innovation et l'accroissement de leur productivité, notamment par la modernisation de leurs processus de fabrication.

Dans ce contexte, la Chambre accueille avec beaucoup d'enthousiasme la recommandation de créer des Fonds d'initiatives régionales (FIR) et, en particulier, la volonté de réunir des capitaux privés et de susciter des partenariats avec les milieux d'affaires. À cet égard, forte de ses 7 000 membres répartis dans l'ensemble de la région métropolitaine, la Chambre désire assurer le gouvernement de sa ferme intention de s'impliquer activement dans la mise en place de telles initiatives. À ce sujet, la Chambre est, de façon générale, d'accord avec la recommandation de ne pas spécialiser de tels fonds en les affectant à un créneau spécifique. L'économie montréalaise est composée à la fois d'entreprises de haute technologie et de secteurs plus traditionnels, qui ont toutes une contribution importante à faire au développement économique de la région. Ainsi, les secteurs plus traditionnels, en particulier les entreprises manufacturières et les PME, pourraient profiter de l'existence de fonds régionaux pour investir dans la modernisation de leurs processus de fabrication et ainsi accroître leur productivité et leur compétitivité.

De la même façon que le Rapport suggère « l'arrimage des différentes interventions gouvernementales » en matière de financement des entreprises en région, nous recommandons qu'une complémentarité de même nature soit recherchée avec les services offerts par le secteur privé, tout particulièrement ceux offerts par les regroupements d'affaires. Cette recommandation correspond en fait à une démarche stratégique très semblable à celle suivie par la Chambre au cours des deux dernières années, pour l'intégration de ses directions de services – Info Entreprises, Institut de commerce électronique et World Trade Centre Montréal. Par cette consolidation, la Chambre s'est donné une nouvelle structure organisationnelle permettant davantage de synergie et de complémentarité dans son offre de services aux entreprises de partout au Québec. Étant convaincue que cette approche permettrait d'accroître encore davantage les bénéfices pour les entreprises ayant recours aux FIR, la Chambre recommande au gouvernement d'assurer la plus grande complémentarité possible entre les éventuels FIR, les services gouvernementaux aux entreprises existants et les services offerts par les regroupements d'affaires privés.

Par ailleurs, plusieurs de nos membres s'interrogent sur la limite de 300 000 dollars, prévue par le groupe de travail, pour les investissements réalisés dans le cadre des activités d'un FIR. Si la volonté de ne pas voir les FIR entrer en concurrence directe avec les intervenants déjà présents dans la chaîne de financement est tout à fait à propos, la Chambre estime que, de façon générale, les besoins en matière de capital de risque pourraient justifier une augmentation de ce plafond. Au cœur des préoccupations de la Chambre, à cet égard, figure le fait qu'un FIR, dont la limite d'investissements serait trop basse, puisse plus difficilement être viable, tout particulièrement dans le contexte économique montréalais.

Enfin, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaite que les FIR ne fassent pas l'objet d'un « cloisonnement régional ». Il va sans dire que les liens établis et les activités économiques qui se déroulent dans l'agglomération urbaine de Montréal transcendent les limites des régions administratives. Ainsi, il arrive souvent qu'une entreprise de Longueuil fasse affaire avec une autre de Laval et toutes deux ont l'impression – à juste titre – de faire partie d'une seule et même région économique. Pour cette raison, la Chambre souhaite que la structure des FIR opérant dans la région métropolitaine permette facilement ces interactions interrégionales.

Conclusion

L'un des mérites incontestables du *Rapport du groupe de travail sur le rôle de l'État québécois dans le capital de risque* est d'avoir lancé une réflexion en profondeur sur les meilleurs moyens pour l'État québécois de faciliter et de contribuer à la création d'entreprises, ainsi que d'accroître la productivité et de faciliter l'expansion des entreprises existantes. Dans ce contexte, la Chambre est particulièrement heureuse d'avoir eu l'occasion de partager avec la Commission des finances publiques ses commentaires et réactions sur le Rapport. Compte tenu de l'importance du sujet pour le développement économique de la grande région de Montréal et du Québec tout entier, il va sans dire que la Chambre suivra avec attention et intérêt la poursuite de cette réflexion à travers, notamment, les différentes interventions qui seront faites devant la Commission. Aussi, nous tenons à assurer le gouvernement du Québec de la ferme volonté de la Chambre de prendre une part active aux échanges à venir et, surtout, aux actions concrètes que ces échanges permettront d'identifier.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,



Benoit Labonté

p.j.

c.c. Monsieur Michel Audet, ministre du Développement économique et régional
Madame Denise Léonard, secrétaire de la Commission des finances publiques